

Incendies d'ampleur inédite en France : Enedis a mobilisé ses salariés pompiers volontaires



Enedis a libéré de leurs fonctions des salariés sapeurs-pompiers volontaires pour qu'ils puissent rejoindre les sapeurs-pompiers professionnels face aux incendies exceptionnels qui frappent actuellement plusieurs départements des régions Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ou encore Bourgogne-Franche-Comté. Dans le même temps, l'entreprise est toujours mobilisée pour sécuriser les interventions à proximité des

installations électriques.

Enedis compte dans ses rangs plus de 250 salariés sapeurs-pompiers volontaires. Grâce à une convention signée entre Enedis et le Ministère de l'Intérieur en 2017, ils peuvent s'absenter jusqu'à 15 jours ouvrés par an, en étant rémunérés, dont 7 jours minimum sont réservés à la formation dans le cadre de leur engagement. Ce dispositif solidaire, qui reflète les valeurs de service public de l'entreprise, permet de mobiliser en des temps records ses salariés pompiers volontaires aux côtés de leurs collègues professionnels pour faire face à des situations d'urgence partout en France.

Ainsi, sur le département de la Gironde par exemple, une dizaine de salariés d'Enedis, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires ou membres de la sécurité civile, ont été libérés sans délai afin d'être mobilisés aux côtés des pompiers face aux incendies en cours.

Enedis et les SDIS : une relation de confiance et de proximité

Enedis est historiquement engagée aux côtés des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). Sur le terrain, l'entreprise travaille de concert avec les pompiers lors d'incendie à proximité d'ouvrages électriques. Enedis effectue à leur demande des manœuvres pour couper ou réalimenter en électricité certaines zones du réseau public de distribution. Les deux parties ont pour objectif commun de garantir une meilleure efficacité des interventions des sapeurs-pompiers visant à la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Des conventions de partenariat signées entre les Directions Régionales d'Enedis et les SDIS permettent d'organiser des formations à destination des pompiers pour les aider à mieux maîtriser le risque électrique.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.